

Commonion ;

# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN  
24, RUE HAUTE  
1300 WAVRE

N° 132 J A N V I E R 1979

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

M..... et cher membre,

Vous êtes cordialement invité à assister à la prochaine réunion du club qui se tiendra le jeudi 18 janvier à 19 H 30 au local habituel "Café de la Paix" place du Sablon à Wavre.

La soirée débutera par une séance d'échanges. Il y aura des carnets à choix du Salm Phila Club.

Les lots de la réalisation inter-membres (pages 3, 5 & 7) seront exposés à partir de 19 H 30. La réalisation débutera à 20 H 30.

M P Jottard, distribuera les nouveautés tandis que M Jh Hoeyenbrugge donnera les billets de la tombola gratuite et vendre les billets de la tombola payante.

### Lots de la tombola payante

Belgique Année 1967	Valeur : 686 Fr xxx
Belgique Essais tãmbres officiels	Valeur : 500 Fr xxx
Belgique BF 48 Belgica 72	Valeur : 200 Fr xxx
Belgique 1708-11 Culturelle 1974	Valeur : 170 Fr xxx
Belgique BF 47 Floralties gantoises	Valeur : 100 Fr xxx
Saint-Marin 710-19 Armoiries	Valeur : 14 Fr Fr xxx
Saint-Marin 5 enveloppes 1er jour	Valeur : 90 Fr 0

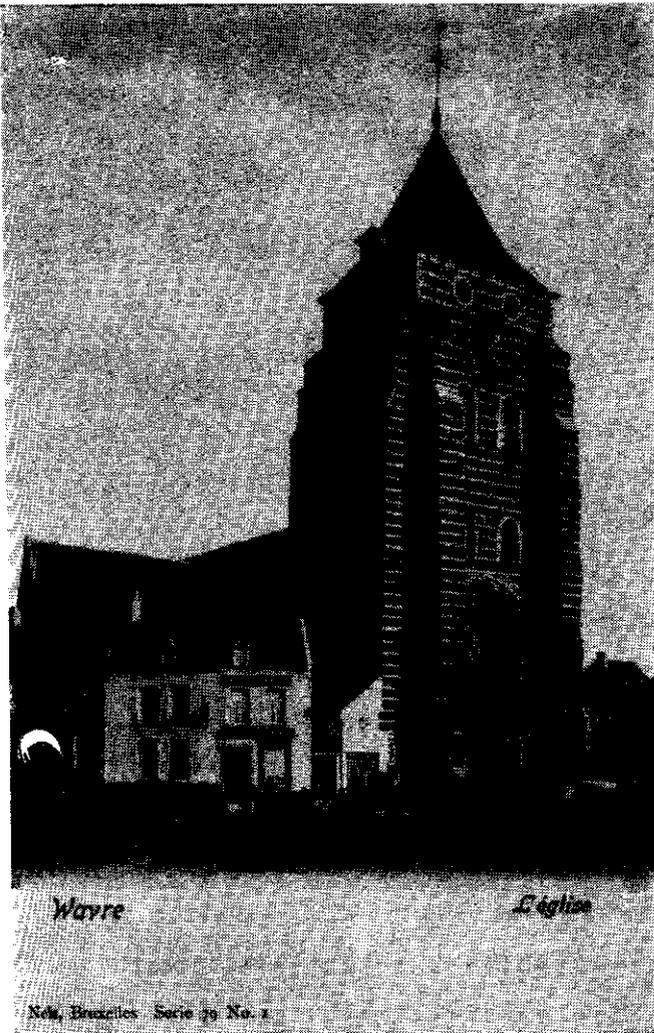
Dans l'attente du plaisir de vous revoir, nous vous prions de croire, M..... et cher membre, en notre entier dévouement.

LE COMITE

### COTISATIONS

Si une petite croix rouge figure dans le cadre ci-contre, cela signifie qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas encore reçu votre cotisation pour 1979. Vous pouvez vous en acquitter lors de la réunion du 18 janvier ou virer 100 Fr (75 Fr pour les moins de 25 ans) au Compte 654-0002229-38 "Cotisations - Club philatélique de Wavre".

X



POSTES ANCIENNES  
POSTES ANCIENNES

Tirres-poste de Belgique et de France neufs à vendre 50 f de la cote  
Tél 010/22.63.21

Recherche petite monnaie courante de tous les pays du monde.  
CITE Guy, rue haute, 24 1300 WAVRE Tél 010/22.25.12

ASSIMILITE RECOMPENSEE  
ASSIMILITE RECOMPENSEE

A l'issue de la réunion du mois de décembre, 21 membres du club ont répondu au critère de 7 présences sur l'année 1978 et bénéficient ainsi du souper aux roules qui sera organisé en mars prochain.

Ces 21 membres sont : Mre Coppine, MM Delmez, Dessy, Jottard, Otten, Poeyenbrunne, Ducitot, Viroux, Vanderstraeten R, Van Hauter, Questiaux, Dequeldre, Miroir, Havrerre, Corne, Berralsteen, Couroupe, Cavalier, Filloy, Clusran et Lacroix.

Vu le succès remporté par cette initiative du comité, le même principe sera poursuivi au cours de l'année 1979. Les présences seront prises à chaque réunion et à la Journée d'échanges. Tous ceux qui auront 7 présences sur les 10 réunions annuelles, seront les invités du club lors du souper aux roules de mars 1980.

CONCOURS AUX CARTES POSTALES  
CONCOURS AUX CARTES POSTALES

Pour permettre aux membres qui ont des difficultés d'assister aux réunions, un concours de cartes postales anciennes est organisé. Chaque mois, une carte postale sera reproduite à cet endroit. Ceux qui auront reconnu les lieux représentés par au moins 7 des dix cartes publiées seront également les invités au souper aux roules. Les réponses doivent parvenir auprès du secrétaire : M G Otter, rue haute, 24 pour le jeudi 1er février au plus tard.



*Henry*

1011 - 1012 - 1013 - 1014 - 1015 - 1016 - 1017 - 1018 - 1019 - 1020

REALISATIONS INTER MEMBRES DU

JEUDI 18 JANVIER 1979

N° lots	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	1404-5;1407;1413	xxx	50	25	
2		1414-16	xxx	65	32	
3		1419-21	xxx	70	35	
4		1419-21	xxx	70	35	
5		1427-31	xxx	60	30	
6		1466-69	xxx	95	47	
7		1489-90;1498	xxx	55	27	
8		1492-95	xxx	105	52	
9		1505-07	xxx	70	35	
10		1512;1514-15	xxx	61	30	
11		1539-40	xxx	50	25	
12		1547-48	xxx	85	42	
13		1564-65	xxx	60	30	
14		1571-72	xxx	60	30	
15		1578-79;1589	xxx	80	40	
16		1595;1597-8	xxx	55	27	
17		1610-13	xxx	120	60	
18		1661;1667	xxx	50	25	
19		1668-70	xxx	50	25	
20		1675-6	xxx	82	41	
21		1675 FDC	0		50	
22		1705-6	xxx	80	40	
23		1687;1692-93	xxx	70	35	
24		1785-88	xxx	180	90	
25		1795	xxx	50	25	
26		BF 44	xxx	55	27	
27		BF 44	xxx	55	27	
28		25 flammes	0		50	
29		25 flammes	0		50	
30		25 flammes	0		50	
31		25 flammes	0		50	
32	France	183-86	0	31	120	
33		244-45	0	5	20	
34		308	xx	200	800	
35		398	0	225	900	
36		1572 FDC	0	10	40	
37		1592 FDC	0	6	24	
38		1610 FDC	0	15	60	
39		1667 FDC	0	10	40	
40		1668 FDC	0	10	40	
41	Italie	EP avec carte réponse			20	
42	divers	25 flammes	0		50	
2e 43	Belgique	feuille centenaire tbre 17-X-49		1200	600	
44		1627-35	0	875	435	
45		BF 34	xxx	390	195	
46		BF 35	xxx	60	30	
47		BF 39	xxx	80	40	
48		BF 45	xxx	85	42	
49		BF 46	xxx	250	125	
50		BF 47	xxx	100	50	
51		Télégr 17	xxx	33	16	
52		Préos série 29 (10)	xxx	450	225	
53		Préos série 31	xxx	135	65	
54		Préos série 32	xxx	135	65	
55		Préos série 37	xxx	125	60	
56	Allemagne occid	10-12; 239-40	xxx	10,5	42	
57	France	1173-74	xxx	6,5	26	

1235  
1849

4452

Le 10 avril 1938, alors que très peu de philatélistes connaissaient les timbres de Moresnet nous avons distribué, sur un double feuillet, une documentation assez circonstanciée sur les timbres émis en 1885 par une poste locale. Depuis que la 16e édition du "Prinet" a catalogué cette série, beaucoup de philatélistes sont moins profanes en la matière, mais il reste encore des ignorants.

En nous basant sur la documentation que nous avons publiée en 1938 et sur les connaissances que nous avons acquises en plus, nous allons nous efforcer de mieux faire connaître et surtout mieux faire apprécier cette collection qui devrait recevoir une place d'honneur dans tout album de Belgique.

Nous aurions pu titrer cet article : De Moresnet 1816 à La Calamine 1919.

Comment naquit, vécut et disparut le territoire neutre de Moresnet, situé sur la route de Liège à Aix-la-chapelle, à 20 Km environ de Verviers.

Sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle se trouve une terre d'environ 350 hectares ne formant que des vallons aux verdoyantes prairies : Moresnet. Ce village a un passé surprenant.

Au XIXe siècle, il y avait trois Moresnet :

- 1 - Moresnet belge, un joli village qui peut se vanter d'être une des plus anciennes communes de la région puisque l'empereur Arnould en fait mention dans plusieurs actes datant de 888.
- 2 - Moresnet prussien, actuellement commune belge portant le nom de Neu-Moresnet
- 3 - Moresnet neutre (actuellement La Calamine) appartenant à la Belgique

C'est un petit puzzle géographique.

L'origine du territoire neutre est assez curieuse à relater et débute avec la chute de Napoléon Ier.

En 1814, les Prussiens s'installèrent provisoirement à Moresnet. Ils s'intitulaient "Gardes frontières" n'osant pas dévoiler leurs desseins. Cette spèce d'occupation ne devait être que provisoire mais elle le fut en réalité jusqu'en 1816. A cette époque, les clauses du traité de Vienne furent mises en vigueur et "Moresnet" morcelé en trois parties céda le sud à la Prusse et l'Ouest aux Pays-Bas. Un triange de 350 hectares se trouvant entre les deux, fut nommé Moresnet-neutre.

Les commissaires du gouvernement chargés de délimiter les frontières entre la Prusse et les Pays-Bas ne parvinrent jamais à se mettre d'accord et pour finir ils résolurent, soutenus par leur gouvernement respectif d'adopter le régime de l'administration en commun.

Ce territoire comprenait vers 1820 une cinquantaine de maisons et environ 250 habitants. Une richesse terrestre était le seul motif pour lequel les deux pays prévités se montraient si âpres à se l'approprier et ne pas céder le pas au voisin. En effet, la "La Vieille Montagne" couvrait une riche mine de calamine d'où son nom actuel.

Vint 1830... la révolution belge.

La Prusse n'avait plus à compter avec les Pays-Bas mais avec la Belgique en plein début de son indépendance et prête à faire valoir ses droits par tous moyens.

Une ère de prospérité et la richesse de la mine amenèrent une augmentation de la population. En 1850 on comptait 2500 habitants dont 700 neutres, 750 Prussiens, 850 Belges et 200 Néerlandais. Seuls les neutres participaient aux élections.

En 1853, la Prusse et la Belgique nommèrent un commissaire spécial avec des droits et des pouvoirs spéciaux conférés par les Rois de Prusse et de Belgique.

La même année, le premier bourgmestre fut nommé. Les couleurs nationales étaient : noir, blanc, bleu. En 1863, la première mon-

N° lots	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
58	Grande-Bretagne	362-64	xxx	8,5	34	
59	Turquie - Grèce	1412-13; 753-54	xxx	7,5	30	
60	Liechtenstein	355 & 364	xxx	577	2308	
61	Sarre	421-22	xxx	5,25	21	
62	Europa 61 7 pays		xxx	21,5	86	
63	Europa 62 5 pays		xxx	37,75	151	
64	Allemagne - occupée	32-34; 36; 38-41; 43; 45; 47; 51 Foire Hannover	0	5,25	21	
65	Allemagne orient	594-98; 630-34 FDC	0	19	76	
66		870-74 FDC	0	4,25	17	
67		1719-22; BF 37 FDC	0	13,5	54	
68	Luxembourg	334-5; 337; 339; 341; 342; 345; 346; 348; 353-55 FDC	0	8,65	35	
69	URSS	31 tbres entre 1008 & 2221	0	39,8	150	
70	Allemagne	BF 10	0	185	750	
71		BF 8 (2)	0	50	150	
72	Belgique	2	0	1950	900	
73		14; 15; 16	0	790	350	
74		23a gris-noir	0	800	375	
75		23	0	500	200	
76		23b gris-bleu	0	3500	1250	
77		42 Ambulant Est 4	0		90	
78		56-57 Ambulants	0		150	
79		892-97	xx	3000	1250	
80		1039-45	xxx	675	325	
81		1082-88	xxx	700	340	
82		1182-87	xxx	450	215	
83		1198-1203	xxx	345	160	
84		1204-39 année 1962	xxx	1250	575	
85		1262-68	xxx	325	145	
86		1307-12; 1372-80; 1304-5	xxx	265	100	
87		1239; 1322-26; 1372-3	xxx	130	55	
88		1307-12; 1255-58	xxx	235	100	
89		1304-5; 1307-14; 1321	xxx	168	65	
90		1385-8; 1399-1403	xxx	110	50	
91		1344-8; 1383-4; 1395; 1413	xxx	156	70	
92		1333 variété; 1337-9; 1381; 83; 84; 95	xxx	115	55	
93	Belgique	1627-35	xxx	875	435	
94		1789-94	xxx	370	185	
95		1816-21	xxx	360	180	
96	Belgique	189	xxx	140	85	
97		404-6	0	315	150	
98		940	xxx	860	510	
99		1513	xxx	70	42	
100		1605-7	xxx	175	105	
101		1610-13	xxx	120	72	
102		1619-20; 1652-55	xxx	173	101	
103		1662-65	xxx	200	120	
104		1677-82	xxx	500	300	
105		1695-98	xxx	200	120	
106		1708-11	xxx	170	105	
107		BF 50-51	xxx	380	230	
108	France	1470-75	xxx	90	48	
109		1530-31	xxx	60	35	
110		1537-39	xxx	42,5	22	
111		1764; 1767; 1778	xxx	55	30	
112		1781-2; 1789-90	xxx	77,5	40	
113		1786-88	xxx	67,5	35	
114		1793-97	xxx	172,5	103	

3e

Ca

5e

2807

960-

Un service postal s'imposait et c'est pour nous, philatélistes, ce qui nous intéresse particulièrement. Ce service s'improvisa au mécontentement des deux commissaires. Le territoire neutre était desservi de la même façon et aux mêmes conditions que le bureau de poste de Moresnet belge ou Moresnet prussien selon le cas.

Les deux états considéraient le territoire neutre comme "service intérieur" et l'affranchissement du courrier d'après eux, devait se faire au moyen des timbres du pays de destination. Illogisme complet où prônait la mauvaise intention émanant des deux commissaires. Le bourgmestre ne l'entendit pas de la même façon et cherchait à faire grossir la caisse de la commune. De commun accord avec une société privée qui voulait en assumer les charges, le bourgmestre commanda en 1885 une série de timbres à l'imprimeur Schülzer qui n'étant pas équipé comme les imprimeurs de nos jours, mit un temps assez long pour exécuter la commande.

Ces timbres portent les inscriptions suivantes : "VERKEHRS-ANSTALT von Moresnet" (Poste intérieure - Territoire neutre de Moresnet) et l'indication de la valeur.

Comme le travail de l'imprimeur n'allait pas assez rapidement au gré du bourgmestre, il fut décidé d'accepter une partie de la livraison en timbres non dentelés et le service postal se servit immédiatement de ces nouveaux timbres qui s'appliquaient uniquement sur les plis en partance de la zone neutre. Des plis ont été expédiés soit à destination de l'Allemagne, soit à destination de la Belgique. Les timbres oblitérés que l'on rencontre portent les dates entre le premier et le vingt-et-un octobre 1885. Le bureau postal possédant le cachet oblitérant était établi à Kelmis.

Trois exemplaires sur lettres ayant réellement passés par la poste se trouvent au Musée postal de Berlin et sont estimés à plusieurs milliers de marks. Si l'on s'en réfère à l'article paru en juin 1938 dans le N° 414 de la "Revue postale", le musée postal de Bruxelles doit posséder et des documents et de la documentation au sujet de cette émission puisqu'on peut lire en P.S. du dit article la mention suivante : "Nos plus sincères remerciements à M A de Cock à Bruxelles qui nous a si obligeamment communiqué sa documentation ainsi que les clichés illustrant le présent article". Cette notice est signée Emile Rinchon.

8 valeurs composent la série.

Les commissaires spéciaux qui n'étaient pas en excellents termes avec le bourgmestre acquérant trop de popularité voulurent faire casser ce bureau postal qui était capable de faire ralentir la vente des timbres-poste en cours dans les deux pays et se basant sur le code Napoléon, mirent en vigueur la loi du 25 Frimaire de l'an VIII qui stipule le service postal : Monopole de l'Etat et ordonna la fermeture de la poste tout en confisquant les timbres restants qui furent détruits.

Le bourgmestre n'était pas assez subtil pour faire ressortir que si le Code Napoléon avait une valeur en Belgique et en Allemagne, il ne pouvait pas en être de même pour Moresnet neutre, le plus petit Etat indépendant du monde, mais "indépendant" tout de même.

Et ainsi le dernier mot resta aux deux commissaires.

Un petit nombre de séries non-dentelés doit cependant avoir échappé à la confiscation et à la destruction.

Entretemps, l'imprimeur qui n'était au courant de rien, avec toute la célérité dont il était capable, finit son travail de perforation, tant bien que mal. Il était obligé de perforer les feuilles ligne par ligne horizontale et ensuite ligne par ligne verticale.

D'autre part, sa machine de perforation ne permettait le travail que par 2 ou 3 feuilles au maximum. La fourniture des séries dentelées arrivant après la fermeture du nouveau service postal, il est tout naturel que celles-ci ne se renouent jamais oblitérées. Beaucoup de valeurs existent sans gomme.

Certaines valeurs ont un décentrage un peu prononcé. Cette collection se répartit ainsi en trois catégories différentes à savoir : non dentelés : 8 valeurs oblitérées et 8 valeur neuves

Lots N°	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
115	France	1794-96	xxx	122,5	65	1905
116		1800-01	xxx	45	23	
117		1811-12-13	xxx	180	100	
118		1822-27	xxx	200	115	
119	Andorre	184-86	xxx	100	50	
120	Allemagne occident	644-60	xxx	475	280	
6e 121	France	1345-50	xxx	45	200	
122		1366-7 Carnet Croix-Rouge		36	155	
123		1535 (4)	xxx	13	55	
124		1536 (2)	xxx	7,5	32	
125		1536A (4)	xxx	6	25	
126		1623-28	xxx	13,5	57	
127		1661-62	xxx	10	42	
128		1667-70	xxx	24	100	
129		1678-80	xxx	6,6	28	
130		1689-90	xxx	12	50	
131		1675;1692-94	xxx	15,75	65	
132		1695-98 (2)	xxx	13	60	
133		1700-01	xxx	8,5	35	
134		1706-9	xxx	20	85	
135		1723-24	xxx	14,5	60	
136		1727-28	xxx	12	50	
137		1750-51	xxx	13	55	
138		1784-85	xxx	10	42	
139		1802-5	xxx	12	50	
140		1860-1 Carnet Croix-Rouge 1975	xxx	20	90	
141		1860-61 (4)	xxx	20	85	
142		1863-66	xxx	12	50	
143		1910-11 Carnet Croix-rouge 76	xxx	20	90	
144		1910-11; 1536 B (2)	xxx	8,50	35	
145	Belgique	845; 925	x	1100	400	
146		317;994-5;1313-14	xx/0/xxx	90	45	
7e 147	Luxembourg	44	x	225	900	
148	Suisse	BF 21	xxx	16,50	66	
149	Belgique	1573;1576-80	xxx	95	55	
150		1564-70	xxx	131	75	
151		1557-60	xxx	110	65	
152		1551-53	xxx	195	115	
153		1546-50	xxx	121	65	
154		1536-42	xxx	88	48	
155		1526-31	xxx	100	55	
156		1513-17	xxx	130	65	
157		1510-11;1488;1496;1498;1503;	xxx	69	35	
158		1478-83;1486-7	xxx	66	35	
159		1452-53;1461-62	xxx	50	28	
160		1425-31	xxx	68	40	
161		1422;1432;1443-45	xxx	89	50	
162		1416-19	xxx	80	45	
163		1414-17	xxx	77	40	
164		1404-09	xxx	52	30	
165		1399-1403	xxx	65	35	
166		1381-84;1395-96	xxx	62	30	
167		1269-70;1284;1304-05	xxx	77	40	
168		1250;1259	xxx	55	30	
169		1052	xxx	110	65	
170		879 & 879B	xxx	1600	800	
171		815 (2)	xxx	116	50	
172		765; 788	xx/xxx	74	30	
173		691;695;710;712-15	xxx	165	90	

750

792

Tout paradoxal que cela puisse paraître, ce sont les séries neuves dentelées qui sont les plus rares à trouver quoiqu'au point de vue philatélique proprement dit ce sont les oblitérés qui sont les plus intéressantes.

On ne sait vraiment pas comment ces timbres ont échoués à Bruxelles mais il y a quelque 60 ans à l'occasion d'une vente sous séquestre, notre confrère Neyrinck qui y assistait en curieux entendit l'énoncé d'un lot de timbres. Il s'agissait en réalité d'un ballot dans lequel se trouvait tout ce qu'un philatéliste peut "amasser" philatéliquement s'entend. N'ayant aucun compétiteur pour se disputer le lot, Neyrinck se le vit adjuger pour une somme dérisoire. Tout à l'aise chez lui, il fit un triage minutieux du lot et s'aperçut de la présence des timbres Moresnet.

Après avoir trié, classé et reclassé, il s'aperçut être en possession d'un très petit stock de séries complètes de 24 valeurs et d'un certain nombre de valeurs dépareillées.

Il garda jalousement pendant des années ce qu'il appelait sa petite fortune. Sollicité par un grand nombre d'amateurs, il finit par

### POSTE LOCALE «MORESNET»

1 OCTOBRE 1886 / CHIFFRES LITHOGRAPHIE

Ces timbres auraient eu cours pendant une ou deux semaines.

		Non dentelés		Dentelés		
1 pf	vert	1	200	200	1A	200
2 pf	bleu	2	40	40	2A	40
3 pf	violet	3	40	40	3A	60
4 pf	orange	4	40	40	4A	60
5 pf	brun	5	80	80	5A	40
10 pf	rouge	6	45	45	6A	60
20 pf	bistre	7	60	60	7A	60
50 pf	vermillon	8	200	200	8A	200
La série (8 valeurs)		700		700		700

acquiescer à leur légitime désir en allant dans les ventes hebdomadaires de la société philatélique l'"Union" de temps en temps, 2 ou 3 valeurs dépareillées. Celles-ci étaient adjudées à 17 & 18 fr pièce. Il faut tenir compte que cela se passait en l'année de gré 1924 et que beaucoup de timbres valant à cette époque un "Louis" valent actuellement un billet de grand format.

Il faut également tenir compte qu'il s'agissait de valeurs dépareillées. Combien de fois n'ai-je pas conseillé Neyrinck de partir pour Paris et d'aller vendre le moitié ou les trois quarts de son petit stock afin de faire connaître ces timbres un peu partout et arriver à les faire cataloguer par le seul catalogue en vogue à cette époque. Je cite Yvert et Tellier - Champion. Entêté sur une idée fixe, il ne suivit jamais mon conseil.

Nécessité fait loi... pendant la guerre... il en vendit une partie et ce fut la firme Van Hiebeck qui en fut l'heureux acquéreur. Depuis ces timbres figurent dans le Brinet et sont de plus en plus connus, pas assez cependant à mon avis, pour la réelle valeur qu'ils méritent.

Trait particulier, ces timbres peuvent être obtenus à l'heure actuelle à des prix encore forts abordables et contrairement à tous les stocks similaires, les amateurs peuvent être assurés qu'en tout et pour tout il n'en existe pas cent séries. Si une affaire semblable se fut passée... mettons en Alsace ou en Lorraine... il y a belle lurette que les Français se disputeraient cette série à prix d'or.

Faut-il que l'on soit toujours arriéré dans notre pays, ou les amateurs attendent-ils que toutes les séries existantes aient passé nos frontières.

Si on voulait y réfléchir, ne fut-ce que 5 minutes.

Article extrait de la revue "Trait d'Union des Collectionneurs" N° 399 du 31 janvier 1979 Louis Gailly

P.S. Le tableau donnant les prix des timbres de Moresnet est extrait du catalogue "Officiel" de 1973. Les prix actuels sont de 1.500 par série neuve ou oblitérée non dentelée ou neuve dentelée